

Envoyé en préfecture le 25/11/2024

Reçu en préfecture le 25/11/2024

Publié le 26 (11 / 24

Levrault

ID: 031-213104219-20241122-DEL2024\_06\_04-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT HAUTE - GARONNE

# EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

# de la COMMUNE de PINS-JUSTARET

NOMBRE DE MEMBRES			SEANCE du 22 novembre 2024
Afférents au Conseil Municipal	En exercice ———————————————————————————————————	Qui ont pris part à la délibération	L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-deux novembre à dix-huit heures  Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la commune, sous la présidence de M. Philippe GUERRIOT, Maire.
15 no DATE	DATE CONVOC  ovembre  ovembre	CHAGE	

#### Etaient présents

Mesdames GAMBET, TARDIEU, MARTIN-RECUR, COMBA, ABADIE, LAFONT, MARTY, BEGUE, BESOMBES, COUESNON

Messieurs GUERRIOT, GAROUSTE, BONTEMPS, CARRIERE, MIJOULE, MORANDIN, CHARRON, BERGONZAT

#### **Procurations**

5

133

3

100

15 BE

Mme PEREZ avait donné procuration à M. GAROUSTE M. RENOUX avait donné procuration à Mme TARDIEU Mme RAHIN avait donné procuration à M. GUERRIOT Mme PRADERE avait donné procuration à M. MORANDIN Mme VIOLTON avait donné procuration à M. CHARRON

### Absents

Mme SAUVAGE M. PIRIOU M. PERON M. GOUSSET

Mme TARIDEU a été élue secrétaire de séance à l'unanimité (22 voix pour).

## **DELIBERATION Nº 2024-06-04**

## RAPPORT D'ACTIVITE DU MURETAIN AGGLO 2023

L'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les EPCI établissent chaque année un rapport d'activité qui est adressé à l'ensemble des Communes membres aux fins de présentation à leurs Conseils Municipaux.

En application de ces dispositions le Muretain Agglo a approuvé dans sa séance du 5 novembre 2024 son rapport d'activité 2023.

Page 1 sur 2



Envoyé en préfecture le 25/11/2024

Reçu en préfecture le 25/11/2024

Publié le 26 M/W ID: 031-213104219-20241122-DEL2024\_06\_04-DE



Ce rapport est consultable en Mairie et a été adressé sous forme dématérialisée aux membres du Conseil.

Le Conseil est appelé à prendre acte de la présentation du rapport.

Le conseil municipal,

B B

A l'unanimité (23 voix pour),

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel d'activité 2023 du Muretain Agglo.

Ainsi fait et délibéré à Pins-Justaret, le 22 novembre 2024 Pour copie conforme au registre.

Le Maire,

Philippe GUERRIOT